COMMISSION REGIONALE MOTOCROSS RA

AVENANT AU REGLEMENT REGIONAL 2016

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En raison des difficultés rencontrées dans l'organisation du championnat régional 2016 (nombre de pilotes engagés très insuffisant), les courses régionales sont annulées.

La sélection pour le STF 2016 est maintenue de la manière suivante :

- Trois courses sont nécessaires pour être qualifié.
- Si leur engagements sont retenus, les pilotes volontaires ont la possibilité de participer à au moins deux courses régionales en Bourgogne, avant le 1^{er} juillet (voir règlement et bulletin d'engagement).
- Dans ce cas, les clubs d'origine des pilotes concernés règlent les frais d'inscription de 75€.
- Les points obtenus seront comptabilisés ceux marqués à Montagny 2015 (course qualificative prévue par le règlement) pour établir la liste des pilotes qualifiés en 2016.
- Cette recette sera utilisée pour les frais d'organisation du STF.

MARCHE A SUIVRE POUR LES PILOTES DESIRANT ROULER EN BOURGOGNE

En vue de leur qualification pour le STF 2016

- 1 En utilisant les documents diffusés, les pilotes volontaires s'engagent à **au moins deux courses** régionales organisées en Bourgogne avant le 1^{er} juillet.
- 2- Si les engagements sont acceptés, les clubs d'origine règlent leur inscription (75€ à l'ordre de l'UFOLEP).
- 3- Le 1^{er} juillet, la sélection RA pour le STF est établie par la commission en comptabilisant trois courses : Montagny 2015 + 2 courses effectuées en Bourgogne.